

CAPL du 13 juin 2018

Déclaration de la CGT Éduc'action Mayotte

Après la casse du code du travail dans le secteur privé, le gouvernement s'attaque aux salariés à « statut ». D'abord ceux de la SCNF, puis dans le document « Refonder le contrat social avec les agents publics (CAP 2022) », ceux du secteur public. Ce texte vise au démantèlement du Statut Général de la Fonction publique : en prônant le recours accru aux contractuels avec fléchage de missions, l'arrêt du recrutement de fonctionnaires, l'instauration du salaire au mérite, la réduction des instances consultatives et l'amputation drastique de leurs prérogatives, en particulier pour les CAP. Cette politique et la remise en cause du paritarisme est inacceptable.

Pour la voie professionnelle, le ministre de l'Éducation nationale a présenté ses mesures dites de revalorisation. Il s'agit avant tout d'organiser l'enseignement professionnel pour le mettre exclusivement sous la coupe du monde économique et professionnel. Il s'agit aussi de mettre la voie professionnelle scolaire au service de l'apprentissage qui peine à atteindre les objectifs chiffrés du gouvernement.

Le ministre dit vouloir viser l'excellence et faire des LP des « *Harvard du pro* », mais les mesures annoncées se traduiront par un appauvrissement des spécialisations, une déqualification des diplômes, un amoindrissement des enseignements généraux en raison notamment d'une baisse des volumes horaires pour les élèves. Cette réforme marque un affaiblissement de la voie professionnelle sous statut scolaire.

En livrant la carte des formations, les diplômes et leur contenu aux branches professionnelles, l'orientation des futur-es lycéen·nes sera malheureusement conditionnée à l'adaptation de l'offre de formation aux seules réalités économiques locales, ce qui limitera les choix des jeunes.

D'autre part, l'allègement des grilles horaires, notamment en enseignement général, va rendre les poursuites d'études en BTS plus difficiles et appauvrir la culture générale. L'insertion professionnelle à l'issue de la scolarité ne sera pas davantage garantie. Les enfants des classes populaires voient donc leur horizon s'assombrir ! Le tout sur fond de tri social et de sélection généralisée à l'université, avec Parcoursup.

Pour les personnels, dans le contexte d'austérité ambiante, les perspectives sont tout aussi sombres. La réorganisation des enseignements et des grilles horaires annonce des suppressions massives de postes ou des reconversions.

Cette CAPL doit, notamment, étudier la promotion de collègues à la hors classe, dans le cadre nouveau du PPCR.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est fortement attaqué depuis 2010 et les maigres augmentations du point d'indice sont loin de compenser les 14% de perte de pouvoir d'achat accumulés depuis huit ans.

Le PPCR nous a été présenté comme un ensemble de mesures visant à améliorer la carrière des agents. Depuis plusieurs mois, nous constatons, comme nous le redoutions, qu'il n'en n'est rien. Loin de permettre un rattrapage de pouvoir d'achat, ce nouveau cadre introduit davantage d'arbitraire, avec des barèmes faisant la part belle à l'avis, subjectif, du recteur au détriment de l'ancienneté, élément objectif. Pour ses défenseurs, le PPCR doit permettre de garantir l'accès de tous les collègues à la hors-classe. Au moment où nous faisons cette

déclaration, nous n'avons pas été informés du contingent pour 2018 mais celui-ci devrait donc être, en toute logique, en augmentation par rapport à 2017 (18 promus dans le corps des PLP à Mayotte). Nous ne comprendrions pas qu'il en soit autrement.

La CGT Educ'action Mayotte rappelle également son opposition à la mise en place de la classe exceptionnelle, grade à accès fonctionnel qui fait dépendre la carrière d'un fonctionnaire, non plus du grade qu'il détient, mais de la fonction qu'il occupe. De plus, 90% des collègues sont exclus de ce grade.

La CGT Educ'action revendique une rémunération de deux fois le SMIC en début de carrière, un doublement du traitement brut pendant la carrière, 18 échelons répartis dans un seul grade avec un avancement unique et un déroulé de carrière en 31 ans et 9 mois.

Nous allons également étudier les demandes de congé de formation professionnelle de nos collègues PLP. Cette année encore, le contingent ne nous a été communiqué que la veille de la CAPL. Des engagements avaient pourtant été pris. Les promesses n'engagent que ceux y croient dit-on, cela se confirme donc encore. Mais de quel contingent parle-t-on ? Celui qui nous a été communiqué, s'il se confirme aujourd'hui, traduirait une baisse sensible et priverait des collègues de leur droit à la formation. En 2017, 2 collègues PLP avaient obtenus un congé de formation professionnelle, pour un total de 14.5 mois, et nous avons jugé ce chiffre insuffisant. Cette année, le contingent serait de 10 mois seulement. Est-ce pour cela qu'il a été communiqué, de nouveau, si tardivement ? Nous dénonçons ce contingent famélique, souhaitons connaître le mode de calcul utilisé et demandons qu'il soit augmenté.

Enfin, cette CAPL va statuer sur les affectations intra-académiques des professeurs de lycée professionnel. Il est urgent de développer l'enseignement professionnel sous statut scolaire à Mayotte en ouvrant de nouvelles sections et en élargissant l'offre de formation. La voie professionnelle doit être une chance pour Mayotte et pour ses jeunes. Pourtant, le plan de développement présenté récemment par le gouvernement ne propose rien de concret. La CGT Educ'action Mayotte qui revendique une dotation spécifique pour l'enseignement professionnel afin de le développer et de remettre à niveau les équipements et les installations, le déplore.

Cette offre de formation insuffisante, préjudiciable pour les jeunes et le territoire a aussi des conséquences sur le mouvement intra. Celui-ci est encore très tendu dans plusieurs disciplines et de nombreux collègues risquent de ne pas obtenir de poste définitif. Ces collègues se verront, le plus souvent, proposer une affectation précaire en collège, afin de remédier quelque peu au manque d'attractivité du département. Malgré cela, ce ne sont pas moins de 200 contractuels supplémentaires qui vont être recrutés pour la prochaine rentrée scolaire pour être affectés très majoritairement en collège.

La CGT Educ'action Mayotte dénonce cette politique d'austérité budgétaire qui a pour conséquence la précarisation, toujours plus importante, de notre service public d'éducation et revendique des mesures d'attractivité fortes, notamment financières : réécriture du décret ISG de 2013 afin de permettre une indemnisation par agent et non par couple, relèvement du taux de la majoration de traitement, octroi de l'IFCR sans condition d'ancienneté, valorisation de l'affectation à Mayotte via le système de l'avantage spécifique d'ancienneté et par une bonification conséquente au mouvement inter-académique.

Les élus paritaires CGT Educ'action Mayotte.